

METTRE EN PRATIQUE CES PRINCIPES ...

Sixième Tradition: Un groupe AA ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux AA, ni leur prêter le nom des Alcooliques anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier.

1. Devrions-nous, les membres de mon groupe et moi, recueillir des fonds pour doter notre hôpital local de quelques lits réservés aux AA ?
2. Est-il bon pour un groupe de louer un petit édifice ?
3. Est-ce que tous les responsables et les membres de notre club local des AA connaissent les *Lignes de conduite des AA sur les clubs* (disponibles gratuitement au Bureau des Services généraux) ?
4. Est-ce que le ou la secrétaire de notre groupe devrait siéger dans le comité consultatif de la mairie sur l'alcoolisme?
5. Certains alcooliques se tiendront dans les parages d' AA seulement si nous avons une salle pour regarder la télévision et jouer aux cartes. Si c'est ce qu'il faut pour leur transmettre le message, ne devrions-nous pas être installés en conséquence ?

© AA Grapevine, juin 1987
Traduit et reproduit avec permission